



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
29 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique

et du budget-programme

Soixante et onzième session

Genève, 7-9 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

## Évaluation des activités de la CNUCED : aperçu général

### Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

#### Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu général des activités d'évaluation externe des programmes et projets de la CNUCED menés entre avril 2014 et mars 2015. L'information est présentée de façon à permettre un compte rendu plus détaillé de toutes les activités d'évaluation et à favoriser l'acquisition de connaissances, ainsi qu'à renforcer la responsabilité de la CNUCED à l'égard de ses États membres et d'autres parties prenantes.

#### I. Résumé des résultats de l'évaluation

2. Les évaluations à la CNUCED sont menées en fonction des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de viabilité, conformément aux règles établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Leur objectif est de tirer des conclusions des activités menées, de recommander les améliorations à apporter et de dégager des enseignements. L'information ainsi obtenue peut être utile pour la conception, la planification et l'exécution des activités futures.

3. Cinq évaluations ont été menées durant la période considérée. Les paragraphes ci-après décrivent les principales conclusions, recommandations et données d'expérience qui en sont ressorties.

#### A. Évaluation du sous-programme 2 : Investissement et entreprises, 2010-2013

4. À la soixantième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, les États membres ont demandé qu'une évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED sur l'investissement et l'entreprise soit conduite en vue d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact des



travaux menés au titre du mandat du sous-programme dans la période 2010-2013 et, au besoin, de proposer des améliorations.

5. L'évaluation a permis de conclure à l'excellent bilan du sous-programme en matière de recherche et d'élaboration de données, de formation de consensus et de coopération technique. L'équipe d'évaluation a noté que le sous-programme s'inscrivait dans la droite ligne des objectifs du Millénaire pour le développement et avait un rôle décisif à jouer dans le débat sur la contribution au développement de l'investissement étranger direct (IED) et de l'investissement privé dans le contexte des objectifs de développement durable pour l'après-2015. La base de données sur l'IED, mise en place dans le cadre du sous-programme, était unique en son genre, et les études sur les questions et les politiques relatives à l'IED étaient très appréciées des décideurs et des investisseurs privés. L'assistance technique faisant l'objet d'une forte demande, la Division de l'investissement et des entreprises, qui exécute le sous-programme avec des ressources extrabudgétaires limitées, avait parfois des difficultés à répondre à toutes les sollicitations avec la diligence voulue. Enfin, l'évaluateur a conclu que les questions liées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes pourraient être mieux prises en compte dans les activités réalisées au titre du sous-programme.

6. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a fait un certain nombre de recommandations à la Division chargée de l'exécution du sous-programme, à savoir notamment : a) surveiller de plus près l'impact à long terme des activités liées à l'investissement et au secteur privé sur le développement des pays bénéficiaires du sous-programme 2; b) continuer de mettre à jour et de moderniser les sites Web relevant du sous-programme afin de rendre la communication et la diffusion d'informations plus efficaces; c) participer plus activement au dialogue national entre gouvernement et partenaires de développement afin d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires (avec l'appui du Service de la coopération technique); et d) mettre à profit les travaux actuellement en cours autour des objectifs de développement durable pour repenser la manière de faire une plus large place aux questions relatives à l'égalité hommes-femmes dans ses activités.

7. Dans ses observations sur l'évaluation, le secrétariat a accueilli favorablement toutes les recommandations et a indiqué qu'il poursuivrait ses activités conformément aux recommandations de l'évaluateur.

8. À la fin de la réunion du Groupe de travail, les États membres ont pris acte avec satisfaction des conclusions tirées par l'évaluateur qui avait jugé que les activités menées par le secrétariat au titre du sous-programme 2 étaient très pertinentes, qu'elles avaient un impact considérable, qu'elles étaient viables et qu'elles étaient efficaces et efficientes du point de vue des résultats. Les États membres ont aussi remercié l'équipe d'évaluation indépendante pour son rapport et ont souligné l'importance du processus d'évaluation indépendante pour la CNUCED en ce qu'il contribue au partage de l'information, à l'acquisition de connaissances et à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence du programme.

## **B. Évaluation des projets financés par le Compte pour le développement**

9. Des évaluations externes ont également été achevées pour quatre projets qui ont été financés par les sixième et septième tranches du Compte des Nations Unies pour le développement, à savoir : a) renforcement des capacités des décideurs politiques et des chefs d'entreprises de trois pays bénéficiaires de l'initiative BioTrade d'intégrer les projets de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+) dans les stratégies BioTrade (projet 0809AS); b) renforcement

des capacités des universités des pays en développement d'effectuer une analyse orientée vers l'action des défis mondiaux majeurs en matière de développement (projet 0809AR); c) renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette (projet 1011R); et d) renforcement des capacités des autorités de contrôle et des transporteurs aux fins de l'amélioration de l'efficacité du transport transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit (projet 0809AP).

**i) Évaluation externe : Renforcement des capacités des décideurs politiques et des chefs d'entreprises de trois pays bénéficiaires de l'initiative BioTrade d'intégrer les projets REDD+ dans les stratégies BioTrade (Compte des Nations Unies pour le développement, projet 0809AS)**

10. Exécuté entre février et décembre 2013, le projet avait pour but de renforcer les capacités de trois pays en développement afin qu'ils soient en mesure d'élaborer des stratégies liées au commerce, à l'environnement et au développement durable en respectant les pratiques utilisées dans le cadre des initiatives BioTrade et REDD+, et de les appliquer de façon synergique. Les résultats devaient être obtenus par le biais de l'assistance technique et d'une formation visant à faire mieux comprendre les liens entre l'initiative BioTrade et l'initiative REDD+ aux décideurs et aux chefs d'entreprise. Le projet devait aussi utiliser la plate-forme Sud-Sud établie pour échanger des informations et des meilleures pratiques relatives à l'élaboration et à l'exécution de projets BioTrade et REDD+.

11. Les principales activités menées dans le cadre du projet ont consisté à élaborer un manuel de formation en anglais et en espagnol, réaliser quatre ateliers (nationaux et régional), dispenser deux cours en ligne, fournir des services consultatifs à chacun des pays bénéficiaires et organiser un atelier international afin de promouvoir la coopération Sud-Sud. Le Brésil, la Colombie et l'Équateur ont été les trois pays participant au projet.

12. L'équipe d'évaluation a estimé que le projet était pertinent et que des synergies avaient été créées avec d'autres initiatives de la CNUCED dans le même secteur. Plus de 90 % des personnes ayant suivi avec succès le cours en ligne et des personnes invitées à répondre à un questionnaire ont confirmé l'utilité de la formation. L'évaluateur a noté que le projet avait démarré avec beaucoup de retard mais que les principales activités prévues avaient été menées à bien avant qu'il ne s'achève. Les réactions des participants aux ateliers nationaux étaient différentes selon les pays : dans deux pays les participants s'étaient déclarés très satisfaits (90 % d'opinions favorables) de l'efficacité de la formation qui leur avait permis d'améliorer leurs connaissances, alors que pour le troisième, la proportion d'opinions favorables était de seulement 50 %. L'évaluateur a aussi fait remarquer que le faible taux de réussite à l'issue des cours de formation dans deux pays avait nui à la rentabilité du projet. En outre, le projet n'était pas doté d'une stratégie de désengagement claire permettant de garantir sa viabilité. L'évaluateur a néanmoins conclu que l'équipe du projet pouvait continuer d'apporter son appui aux parties prenantes dans son rôle de responsable de l'exécution du programme de facilitation BioTrade.

13. Sur la base de ses constatations et de ses conclusions, l'évaluateur a émis des recommandations, à savoir notamment : a) envisager d'utiliser le système d'évaluation d'impact du biocommerce élaboré sur la base des propositions de projets BioTrade/REDD+ pour analyser les résultats obtenus dans les six à neuf mois suivant l'intervention pour mesurer la contribution du projet au développement durable dans les pays bénéficiaires; b) créer des synergies externes en établissant des liens étroits avec le programme ONU-REDD et analyser les mécanismes permettant d'intégrer les concepts propres à l'initiative BioTrade dans les pays participant à l'initiative

REDD+; c) élaborer une stratégie en vue de cibler les futurs participants aux cours en ligne et inciter les coordonnateurs des pays bénéficiaires à présenter des candidats qui peuvent, à leur tour, contribuer au renforcement des capacités au niveau institutionnel; d) chercher des possibilités pour que les cours de formation puissent être hébergés au niveau local.

**ii) Évaluation externe : Renforcement des capacités des universités des pays en développement d'effectuer une analyse orientée vers l'action des défis mondiaux majeurs en matière de développement (Compte des Nations Unies pour le développement, projet 0809AR)**

14. Ce projet avait pour objectif d'une part de renforcer les capacités des universitaires des pays en développement afin qu'ils réalisent des analyses directives sur quelques grands enjeux de développement liés au rôle que le commerce pourrait jouer dans la réduction de la pauvreté, et d'autre part d'encourager la coopération entre universitaires et décideurs. Il s'agissait plus précisément de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les décideurs de s'appuyer sur les analyses des universitaires afin d'élaborer les politiques qui aideraient les pays en développement à s'attaquer à leurs problèmes, en particulier dans le domaine du commerce et face à la pauvreté. Pour la sélection des participants aux phases « formation en ligne » et « recherche », le projet avait mis l'accent sur les pays en développement et les pays les moins avancés et avait retenu 163 chercheurs et décideurs. Cent huit participants avaient achevé avec succès tous les modules de formation. Ils étaient originaires de 56 pays en développement et pays en transition, dont 19 comptaient parmi les pays les moins avancés. Le projet a permis d'accompagner les meilleurs étudiants des cours en ligne dans leurs recherches et la rédaction d'articles collectifs sur des sujets touchant au commerce et à la pauvreté. Cette collaboration a débouché sur la publication d'un ouvrage et de 11 documents de recherche.

15. L'évaluateur a conclu à la grande utilité du projet qui avait proposé des activités répondant aux besoins des pays en développement. Le réseau de l'Institut virtuel de la CNUCED, en particulier, avait servi à mettre en relation universitaires et décideurs, rendant les recherches menées dans le cadre du projet plus pertinentes. De plus, l'équipe d'évaluation a salué l'efficacité du projet, faisant observer qu'il avait rempli ou dépassé tous les objectifs de résultats définis dans le cadre logique. Elle a réalisé une analyse comparative entre le projet et des formations similaires proposées par d'autres organisations, dont elle a conclu que l'Institut virtuel travaillait d'une manière très efficace dans un marché de niche, étant le seul à associer ces trois éléments : enseignement direct et aide à la recherche, large place faite aux universitaires et accompagnement rapproché. L'évaluateur a fait observer que le projet était très efficace du point de vue coût-efficacité (résultats obtenus/efforts dépensés). De plus, le recours au réseau de l'Institut virtuel pour trouver de nouvelles modalités d'interaction avec les universitaires avait donné de bons résultats, les relations établies au sein de l'Institut venant compléter celles que la CNUCED entretient avec les universités aussi bien en tant qu'organisation que par le biais de ses fonctionnaires, en mettant à profit la mine de connaissances existant à la CNUCED.

16. Sur la base des conclusions, l'évaluateur a émis des recommandations, à savoir notamment : a) les projets tels que celui-ci devraient être davantage encouragés, soutenus et développés; b) la CNUCED devrait chercher des donateurs supplémentaires à la fois pour garantir un financement stable et pour en diversifier les sources, afin de soutenir la recherche et « l'apprentissage mutuel » entre participants venus d'universités de pays à revenu intermédiaire et de s'assurer des résultats de haut niveau; c) la CNUCED devrait envisager sérieusement de renforcer l'équipe de l'Institut virtuel dont le succès repose actuellement sur un nombre limité de collaborateurs.

**iii) Évaluation du renforcement de la capacité de gestion actif-passif des services nationaux chargés de la gestion de la dette (Compte des Nations Unies pour le développement, projet 1011R)**

17. Ce projet avait pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles des services de gestion de la dette de six pays en développement des régions d'Afrique, et d'Amérique latine et Caraïbes afin qu'ils soient en mesure de gérer la dette publique et de passer à une méthode de gestion fondée sur un cadre intégré de gestion actif-passif (GAP), qui est la méthode appliquée dans quelques pays développés, au premier rang desquels le Danemark et la Nouvelle-Zélande. Ce projet complétait les activités que la CNUCED mène actuellement dans le cadre de son programme de gestion et d'analyse de la dette, mis en œuvre pour aider les services compétents dans leurs activités de collecte de données/établissement de rapports et d'analyse des risques.

18. Les principales activités réalisées dans le cadre du projet étaient les suivantes : élaboration de documents de recherche; évaluation dans les pays des capacités effectives des services de gestion de la dette en matière de collecte, de classement et d'analyse des données relatives à la structure de la dette publique et de leurs capacités de passer d'une approche fondée uniquement sur la gestion du passif à une approche GAP intégrée; organisation d'ateliers régionaux et interrégionaux et voyages d'études visant à faciliter l'échange de connaissances entre pays participants et avec d'autres pays non bénéficiaires. Le projet avait été réalisé dans six pays : Argentine, État plurinational de Bolivie, Chili (à la place du Mexique, initialement prévu), Éthiopie, Ouganda et Zambie, avec la coopération de deux partenaires régionaux : la Banque interaméricaine de développement et l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

19. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet reposait sur une logique d'intervention solide, répondait aux préoccupations exprimées par les clients et les publics de la CNUCED et s'attaquaient aux problèmes résultant de l'évolution récente des marchés financiers internationaux ayant des répercussions sur la viabilité de la dette de plusieurs pays et régions. Le projet exploitait les synergies existant entre différentes parties de la CNUCED, mais il restait encore beaucoup de domaines de coopération possibles pour tirer parti des possibilités et des flexibilités ménagées dans le cadre des projets financés par le Compte des Nations Unies pour le développement. L'évaluateur a noté, toutefois, que l'accent mis par le projet sur un problème nouveau et important pour les services de gestion de la dette était certes très pertinent, mais jugé prématuré pour les pays les moins avancés dont les capacités dans ce domaine restaient modestes. Il en était résulté un compromis, avec d'une part le programme d'activités tel qu'il avait été prévu à l'origine et d'autre part les besoins immédiats formulés par les pays participants.

20. Bien qu'il n'ait pas été possible de mener à bien toutes les activités prévues dans le cadre du projet pour des raisons indépendantes de la volonté de la section chargée de son exécution, l'évaluateur a félicité l'équipe du projet pour les efforts qu'elle avait déployés afin d'accélérer les prestations durant la dernière année de la mise en œuvre. Tous les résultats visés n'avaient pas été atteints, en partie parce que certaines activités n'avaient pas été achevées et en partie parce que certains objectifs étaient par trop ambitieux. Toutefois, l'évaluateur a reconnu que le projet permettait aux services de gestion de la dette de mesurer leur état de préparation et d'identifier les moyens d'appliquer l'approche GAP dans leur pays. À ses yeux, ce résultat avait jeté les bases d'un changement au sein des structures institutionnelles nationales en faveur d'un plan pour l'adoption de la méthode GAP.

21. Sur la base de ses conclusions, l'évaluateur a formulé un certain nombre de recommandations, à savoir notamment : a) parce que la question du GAP était complexe et exigeait un engagement soutenu pour développer en amont les

connaissances et les outils permettant d'aider les États membres à mettre en place, progressivement, les éléments du GAP, la CNUCED devrait élaborer un enchaînement rationnel de projets de moyen terme; b) il faudrait insister davantage sur la diffusion électronique et multimédias et les outils d'apprentissage en ligne et prendre les mesures budgétaires appropriées pour les favoriser; c) à l'avenir, pendant la planification de projets similaires, la CNUCED devrait évaluer l'utilité d'appliquer un programme d'activités standard dans des groupes homogènes, plutôt que d'essayer de répondre aux besoins de pays aux profils très divers.

**iv) Évaluation : Renforcement des capacités des autorités de contrôle et des transporteurs aux fins de l'amélioration de l'efficacité du transport transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit (Compte des Nations Unies pour le développement, projet 0809AP)**

22. Ce projet avait été mis en œuvre par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) jouant le rôle de chef de file et la CNUCED, avec le soutien du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est et du Bureau sous-régional de la CESAP en Asie centrale. Il avait pour objectif d'équiper des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit de capacités modernes et durables pour mettre en place des initiatives de facilitation de transports régionaux et les exécuter. Parmi les activités du projet figuraient l'élaboration d'un jeu d'outils pour la gestion des formalités dans le transport transfrontières et le transport en transit, l'organisation d'ateliers sur l'utilisation de ces outils, et l'élaboration de plans d'action nationaux et de plans d'action pour les couloirs. Le Burundi, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Tadjikistan étaient les six pays participant à ce projet.

23. L'équipe d'évaluation a confirmé que le projet était adapté à l'état de développement des pays bénéficiaires et à leurs besoins en matière d'outils d'analyse et de plates-formes pour identifier les obstacles aux transports et leurs causes. La plupart des objectifs prévus avaient été atteints, et le projet s'était attaqué aux obstacles au niveau national comme au niveau des couloirs d'une manière coordonnée. Toutefois, il manquait de dispositions claires pour l'adoption formelle de plans d'action et de mécanismes visant à assurer que les recommandations issues de ces plans d'action débouchent sur des stratégies nationales. L'évaluateur a fait observer que l'exécution avait pris beaucoup de retard et que la conception multipartite du projet avait nui à l'efficacité de sa mise en œuvre. En fait, la fragmentation des accords d'exécution et l'insuffisance de la communication entre les organismes exécutants expliquaient que certaines activités n'avaient pas été menées à bien. Toutefois, l'évaluateur a aussi noté que les gestionnaires de projet s'étaient activement employés à régler un certain nombre de problèmes apparus pendant la phase de mise en œuvre. En ce qui concerne la viabilité, il a conclu que le niveau d'adoption des recommandations issues des plans d'action nationaux qui nourrissaient des stratégies formelles varierait sans doute d'un pays à l'autre, deux pays affichant un niveau élevé d'adoption et les quatre autres des niveaux moyens à faibles.

24. Sur la base de ses conclusions, l'évaluateur a proposé un certain nombre de recommandations, à savoir notamment : a) veiller à ce que les accords de gestion soient rationalisés, que les relations hiérarchiques soient claires et que les propositions conjointes impliquant plusieurs organismes exécutants prévoient des mécanismes d'autosurveillance; b) associer des hauts fonctionnaires du pays bénéficiaire à la réalisation de l'analyse des besoins et à la rédaction des propositions de projets; c) intégrer les questions de genre dans les futurs projets en veillant à ce que des mécanismes spécifiques soient mis en place et des fonds budgétaires soient alloués à

ces fins; d) réaliser une seconde phase de projet dans le cas où des fonds supplémentaires sont dégagés pour financer la promotion des outils et l'aide à l'adoption et l'harmonisation des politiques nationales/régionales selon les priorités définies dans les plans d'action.

## **II. Enseignements tirés**

25. Selon les règles et les principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les enseignements tirés d'une évaluation sont autant de contributions aux connaissances générales, qui peuvent être utilisés au-delà du sujet de l'évaluation considérée, et peuvent donc être utiles pour un éventail plus large de situations. Les enseignements tirés des précédentes évaluations des activités de la CNUCED figurent dans les aperçus portant les cotes TD/B/WP/254 et TD/B/WP/263, qui demeurent une référence recommandée aux gestionnaires de programmes et aux responsables de projets en ce qui concerne la conception et la gestion de leurs programmes et projets. S'agissant des évaluations examinées dans le présent rapport, 10 enseignements clefs peuvent être tirés des conclusions qui y sont présentées.

### **A. Conception des projets**

26. L'élaboration d'une théorie du changement explicite et claire est indispensable à la bonne gestion d'un programme et à la participation efficace des parties prenantes. La théorie du changement est un moyen de tester les hypothèses et de valider les liens de causalité entre les activités, les produits et les résultats, débouchant sur un cadre adaptatif qui permet de mesurer les résultats et de remplir les objectifs.

27. Lorsqu'ils conçoivent des projets de renforcement des capacités, les gestionnaires de programmes devraient prévoir suffisamment de temps pour que ces projets puissent être exécutés par étape et qu'il soit possible de donner suite aux activités pour en consolider les résultats et s'assurer qu'elles aboutissent à des changements concrets et profitent aux bénéficiaires ciblés.

28. Dans les propositions de projets, il faudrait allouer des ressources suffisantes pour pouvoir évaluer les besoins des pays concernés, l'intérêt qui est le leur et les risques qu'ils présentent. Dans toute la mesure possible, il conviendrait d'associer des hauts fonctionnaires du pays bénéficiaire à l'analyse de ces besoins et à la rédaction des propositions.

29. En ce qui concerne les projets dont le renforcement des capacités des institutions nationales et l'un des principaux objectifs, les gestionnaires de programme devraient envisager de proposer une série complète d'activités comprenant non seulement la formation technique des personnes mais aussi le développement des capacités institutionnelles par des moyens tels que la formation des formateurs.

30. Lorsque les ressources sont limitées, il peut être plus efficace de réaliser un programme d'activités standard dans des groupes homogènes, au lieu d'essayer de répondre aux besoins de pays aux profils très différents. Une analyse approfondie des besoins dès la phase de conception du projet pourrait déterminer le bien-fondé d'une telle approche.

31. Il faudrait intégrer dans le projet, pendant la phase de planification, des mécanismes visant à encourager l'adoption des recommandations/produits du projet. Par exemple, les gestionnaires de programme pourraient envisager de mettre en place une bonne stratégie de communication qui cible d'autres organisations internationales

et/ou institutions financières internationales ainsi que différentes institutions nationales. De plus, des synergies avec des projets plus importants et des initiatives visant à favoriser la viabilité des interventions pourraient être envisagées et établies.

## **B. Méthodes d'exécution**

32. Pour élargir la portée des activités de la CNUCED, les gestionnaires de projet sont invités à utiliser les outils d'enseignement à distance et d'apprentissage en ligne lorsqu'ils élaborent des formations, en particulier lorsque les ressources sont insuffisantes pour que ces formations puissent être dispensées dans plusieurs pays cibles.

33. La participation et l'engagement des partenaires, qu'il s'agisse de pays ou d'institutions, sont essentiels pour la sélection des candidats qui participeront aux activités de renforcement des capacités de la CNUCED, à savoir les cours et les ateliers de formation intensive, afin de limiter le nombre de participants qui risquent d'abandonner la formation à cause de priorités concurrentes liées à leur travail.

34. Les responsables de la CNUCED devraient prendre en considération la question de la succession des équipes de projet afin de garantir que des projets et des interventions similaires puissent continuer d'être menés à bien.

35. Dans un projet impliquant plusieurs organismes exécutants, les accords de gestion doivent être simplifiés et les relations hiérarchiques doivent être claires; un mécanisme d'autosurveillance doit également être intégré au projet dès le début afin de limiter les risques liés à ce type de projet.

## **III. Plan d'évaluation pour 2016-2018**

36. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme exerce une importante fonction de supervision en examinant chaque année les évaluations externes des programmes de la CNUCED. L'objet de l'évaluation est généralement conforme au plan triennal d'évaluation qui est approuvé par le Conseil du commerce et du développement. Conformément à la pratique établie, à la suite de la décision 2003/7 du 19 septembre 2003 (TD/B/50/12-TD/B/WP/169, chap. I, sect. B) dans laquelle le secrétariat était invité à proposer de futures évaluations, celui-ci a proposé un plan d'évaluation pour la période 2016-2018 pour examen par les États membres à la soixante-huitième session du Groupe de travail.

37. Conformément à la décision du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session concernant les mesures visant à renforcer la gestion fondée sur les résultats et l'évaluation des programmes de travail, le Groupe de travail, à sa soixante-troisième session, a approuvé l'application à titre expérimental de la méthode proposée pour la réalisation d'une évaluation systématique des sous-programmes de la CNUCED. En conséquence, en 2013, le Groupe de travail a examiné l'évaluation externe du sous-programme 1; en 2014, il a examiné l'évaluation externe du sous-programme 2 et, en 2015, à sa soixante et onzième session, il examinera l'évaluation externe du sous-programme 3 sur le commerce international.

38. Pour achever le cycle d'évaluation des sous-programmes, les États membres sont invités à approuver le plan d'évaluation proposé, qui suit la séquence numérique des sous-programmes (autrement dit le sous-programme 4 sera évalué en 2017 et le sous-programme 5, en 2018), figurant dans le tableau ci-dessous. Ces évaluations étant en général menées surtout durant le premier trimestre de l'année par une équipe constituée d'un évaluateur professionnel appuyé de deux représentants des États membres de la CNUCED participant à titre personnel, il n'est pas proposé



---

d'évaluation de sous-programme en 2016, compte tenu de la préparation de la quatorzième session de la Conférence et des activités qui y sont liées.

**Plan d'évaluation pour 2016-2018**

---

<i>Année</i>	<i>Titre</i>
2016	Année de la Conférence – aucune évaluation externe n'est présentée pour examen au Groupe de travail
2017	Évaluation externe du sous-programme 4
2018	Évaluation externe du sous-programme 5

---

39. Le Groupe de travail est invité à examiner les activités du prochain plan d'évaluation et à présenter ses conclusions et recommandations au Conseil du commerce et du développement.